

SALAGE RAISONNE, NATURE PROTEGEE



Ensemble, protégeons
notre environnement.



Depuis 1992, **Maxilly-sur-Léman** fait partie de l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian (APIEME) qui agit afin de concilier le développement territorial et la protection des ressources en eau.



Depuis 2011, le Département de Haute-Savoie, la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance (CCPEVA), la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) et les 13 communes de l'APIEME mettent en œuvre une **politique de salage raisonnée sur le Territoire**.

Optimiser les pratiques de salage afin de réduire leurs impacts sur les milieux naturels est une des actions phares de ce partenariat. A **Maxilly-sur-Léman**, plusieurs axes de travail sont engagés :



Actualisation du Plan de Viabilité Hivernale (PVH) formalisant les moyens humains et matériel ;



Formation des élus et des agents des services techniques de la commune par le CEREMA lors des journées blanches ;



Acquisition de matériel, plus performant, étalonnage et réglage des saleuses des communes ;



Communication et sensibilisation des usagers de la route (article, panneaux, flyer, ...) ;

Adaptez votre conduite aux conditions de circulation. Si vous souhaitez connaître les conditions de circulation des routes départementales, consultez :



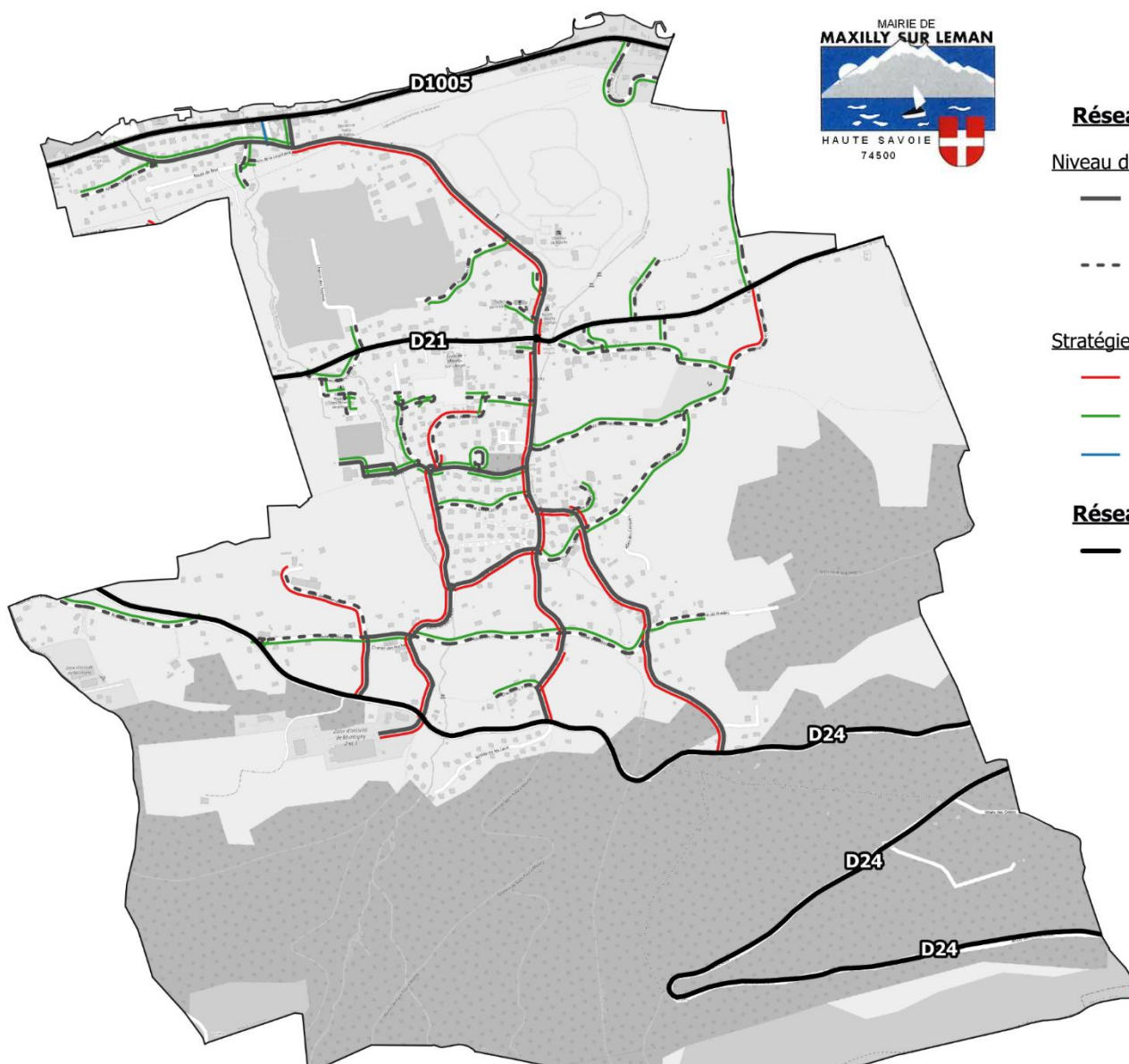
Arrêté municipal :

Les habitants sont tenus de déneiger et déblayer la neige sur leurs trottoirs.



Loi montagne

1er novembre au 31 mars :
Les usagers doivent équiper leur véhicule (pneus hivers ou dispositif amovible).



Réseau communal

Niveau de service

- Niveau de service 1
valide de 6h45 à 20h30
- - - Niveau de service 2
valide de 8h à 18h

Stratégie de déneigement

- Voies racées et salées
- Voies uniquement racées
- Voies non entretenues

Réseau non communal

- Routes départementales
(Gestion par le CERD de Maxilly)

Merci de votre aide et de votre compréhension pour un salage raisonné et une nature protégée.

